

Jérôme HEURTAUX

jheurtaux@yahoo.fr

Une partisanisation controversée. Codification de la compétition politique et construction de la démocratie en Pologne (1989-2001). Thèse de doctorat de science politique, Université Lille 2, décembre 2005, 2 vol., 663 p. + annexes. Direction : Frédéric Sawicki.

Soutenue le 9 décembre 2005 à l'Université de Lille 2. Composition du jury : Bastien François (rapporteur, Paris 1), Patrick Michel (rapporteur, CERI-CNRS), Marcin Kula (Université de Varsovie), Michel Offerlé (Paris 1), Frédéric Sawicki (Lille 2), Christian-Marie Wallon-Leducq (Lille 2). Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Résumé

En Pologne comme dans les pays d'Europe centrale et orientale qui ont recouvré la démocratie à partir de 1989, les partis politiques ont *acquis* un monopole sur la compétition politique, plus particulièrement sur la sélection des candidats et le recrutement des élus, ce qu'on a démontré statistiquement. A lire l'imposante littérature internationale consacrée aux partis politiques dans les pays postcommunistes, ce constat serait dans l'ordre des choses, la démocratisation s'accompagnerait nécessairement du développement des partis politiques.

L'emprise partisane apparaît pourtant comme très surprenante notamment en Pologne, où les conditions pour une monopolisation du jeu politique par les partis apparaissent d'emblée peu favorables. Au cours des premières années du changement de régime, l'*offre organisationnelle*, entendue comme la nature revendiquée et/ou statutaire de l'acteur collectif ainsi que la conception de la représentation qui l'accompagne, était particulièrement chamarrée : comités civiques, syndicats, associations diverses, prétendaient participer à la représentation politique. L'expérience de Solidarité, organisation au statut syndical mais aux contours indéterminés et la forte imprégnation des discours publics par l'idéologie de la « société civile », incitaient à « penser » et « organiser » la démocratie sous d'autres formes que la seule forme partisane. La Table-ronde (5 février – 5 avril 1989) est d'ailleurs marquée par le rejet des partis politiques comme organisations d'opposition habilitées à présenter des candidats aux premières élections dites semi-libres de juin 1989. La « forme-parti », enfin, est fortement disqualifiée par l'expérience communiste. Cette défiance à l'égard de tout ce qui rappelle le fait partisan se manifeste clairement lors de ces élections : discours violemment anti-parti de la part des candidats de Solidarité, euphémisation des appartenances partisans par les candidats communistes, etc.

Loin de s'imposer naturellement, nous analysons le développement de la démocratie de partis comme l'aboutissement d'une lutte ayant pour objet l'imposition d'un modèle dominant d'acteur politique et d'une conception spécifique de la représentation politique. Cette thèse a pour objet de comprendre comment le processus d'emprise des partis politiques sur la compétition politique – désigné ici par le terme *partisanisation* – s'est déployé au cours de la période de changement de régime en Pologne entre 1989 et 2001. La partisanisation est étudiée, non comme une évolution mais bien comme un processus, c'est-à-dire comme un enchaînement discontinu de conduites et d'interactions n'ayant pas nécessairement ce résultat

pour fin ultime. Il s'agit donc de restituer son caractère erratique, discontinu et même longtemps controversé.

La partisanisation est étudiée à partir de deux angles d'analyse principaux.

Elle est d'abord analysée sous l'angle des luttes politiques qui prennent le droit comme instrument et qui ont pour enjeu *la codification de la compétition politique* depuis 1989. La construction démocratique prend en effet d'emblée une forme juridique et se caractérise par un mouvement de forte juridicisation des activités politiques mais aussi de forte politisation du droit. L'étude de l'ensemble des législations encadrant les activités politiques entre 1989 et 2001 (lois électorales, lois sur les partis politiques, etc.) et notamment des débats parlementaires abordés de façon microsociologique révèle une mise en forme lente et controversée de la démocratie de partis par le droit. Ces débats parlementaires, qui représentent plusieurs milliers de pages sténographiées représentent le matériau principal de la thèse.

Cette première approche par la codification est conjuguée à une étude des usages des labels partisans et syndicaux et des modes de présentation de soi des candidats aux élections parlementaires dans le cadre des campagnes électorales. De telles investigations centrées sur les registres de légitimation mobilisés par les entrepreneurs politiques sont en effet nécessaires pour bien montrer le caractère complexe et controversé de la partisanisation. Si celui-ci « progresse » dans le droit et dans l'arène parlementaire, il se donne à voir selon des modalités différentes dans l'arène électorale : le registre anti-parti demeure par exemple fréquemment mobilisé par les acteurs individuels comme les acteurs collectifs.

La partisanisation est un processus polymorphe. Il est d'abord une réduction de la concurrence électorale, réduction qui profite en premier lieu à un petit nombre de partis politiques. Il est donc une monopolisation par les partis du jeu politique au détriment des entrepreneurs individuels et des organisations non partisans, comme les syndicats et les comités civiques, qui ont longtemps prétendu participer au jeu politique. La partisanisation, de ce point de vue, est un processus de démarcation de l'univers politique par rapport aux univers syndicaux mais aussi économiques. Il est enfin la légitimation de la catégorie *parti politique* elle-même. En ce sens, la thèse montre comment s'impose dans l'espace politique polonais le « label parti politique » comme seule catégorie d'acteur autorisée à participer à un jeu de plus en plus resserré.

La thèse révèle les ressorts de ce processus polymorphe et controversé. Les prises de position des acteurs au fil de la codification comme les modes de mobilisation des labels dans l'arène électorale sont rapportés à leurs caractéristiques sociales et politiques. Loin de s'expliquer par des considérations strictement idéologiques ou de l'ordre des valeurs, ces pratiques manifestent surtout la prégnance d'intérêts matériels mais aussi symboliques. On découvre par exemple que les partisans des partis politiques ne sont pas nécessairement ceux qu'on croit. La centration de l'étude sur certains débats et controverses qui ont marqué la construction de la politique en Pologne postcommuniste révèle ainsi l'importance de clivages politiques qui ne recourent pas les divisions généralement considérées comme pertinentes entre les « anciens communistes » et les « anciens dissidents ». Les intérêts des acteurs évoluent considérablement au cours de la période d'observation en fonction des configurations politiques, manifestant leur caractère heuristique pour comprendre le cheminement de la partisanisation.

Le plan est construit de façon chronologique afin de restituer les principales étapes du processus de partisanisation. **La première partie** porte sur l'entre-ouverture du jeu politique au moment de la Table-ronde jusqu'aux élections de juin 1989, période durant laquelle les acteurs dominants imposent, à travers l'élaboration d'un droit électoral et ses usages dans la campagne électorale, une définition « collective » des acteurs politiques qui conduit cependant à exclure les partis politiques et interdit aussi leur objectivation en tant que

catégorie autonome. Cette situation se transforme après les élections de juin 1989 qui ouvrent une nouvelle période d'incertitude dans le jeu politique. **La seconde partie** correspond à une seconde séquence temporelle, liée à la large victoire de Solidarité aux élections de juin 1989 et la désignation d'un premier gouvernement non-communiste, qui modifient de fait les termes de la concurrence politique, est celle où se pose de façon nouvelle la question de la « nature » des groupements participant à cette concurrence. Elle est abordée à travers les débats relatifs à l'élaboration d'une loi sur les partis politiques adoptée en 1990, qui voit pour la première fois les partis reconnus comme des acteurs politiques légitimes mais qui ne leur accorde pas pour autant le monopole de la représentation politique dans l'arène électorale. C'est en réalité le choix du mode de scrutin adopté en 1991 qui va être pensé comme une arme particulièrement efficace contre les modes non-partisans (syndicats, comités civiques, associations) de représentation électorale. Reste qu'au terme de cette séquence (1990-1993), si la concurrence électorale est moins intense et moins polymorphe, la question du monopole partisan n'est pas véritablement tranchée.

La **troisième partie** est consacrée à l'institutionnalisation véritable d'un champ politique partisan qui contribue tout à la fois à restreindre l'accès à la compétition politique et à rendre cette dernière plus lisible, mais aussi à redéfinir, de façon encore agonistique, les qualités des hommes politiques, à poser sur un mode nouveau la question de la loyauté partisane ou celle de la professionnalisation du métier politique. Ce n'est qu'après 1993 et surtout à partir de 1996 que le problème du monopole des partis sur la représentation politique est formulé et donne lieu à un droit rigoureux (nouvelle loi sur les partis politiques qui institue notamment le financement public des organisations partisans, exclusion constitutionnelle des syndicats des luttes électorales, etc.) qui valide l'existence d'intérêts corporatifs parmi le personnel politique. Cette partie montre cependant la persistance de pratiques de *volatilité parlementaire*, de *recombinaison organisationnelle* et de *renouvellement constant de l'offre partisane et des labels*, qui illustrent le caractère composite de la partisanisation.

La partisanisation se donne donc à voir comme un processus complexe de collectivisation de la lutte politique, de monopolisation de l'offre organisationnelle par la forme-parti mais aussi de renouvellement constant de l'offre partisane sur le marché politique, n'excluant pas des dénonciations récurrentes de la « partitocratie ». Mais si la légitimité de la partisanisation semble toujours mise en question, celle-ci apparaît comme un processus cumulatif.

Les principaux apports de ce travail à la sociologie politique sont les suivants. Il est d'abord une contribution à la sociologie des rapports entre le droit et la politique du point de vue de la formalisation juridique de la compétition politique. Il s'agit en effet d'interroger la codification des institutions démocratiques (lois électorales, financement des partis, statut du personnel politique) sous l'angle des entités aptes à y prendre part. Nourri de la sociologie des usages politiques et sociaux du droit et de la politique, il propose un dépassement des analyses en terme d'effets mécaniques du droit, notamment électoral, sur le système de partis. Ce choix est aussi un pari, celui d'épouser dans un même travail la sociologie des usages sociaux du droit et la sociologie des partis politiques.

Du point de vue de la sociologie des partis politiques, la thèse se présente comme une contribution à l'étude de la construction sociale d'un label mais aussi de l'élaboration d'un cadre cognitif (et juridique) commun au cours d'un processus de construction démocratique. En outre, elle donne à voir certaines dimensions des dynamiques de *l'entreprise de construction partisane*. En analysant en même temps la fabrication du cadre institutionnel et juridique de la démocratie et la construction des entreprises partisans, on a voulu montrer que la participation des leaders d'un parti politique à l'élaboration des règles légales du jeu politique fait aussi partie du travail de construction de l'organisation partisane. Souvent engagés dans une dynamique de construction partisane, les parlementaires qui fabriquent le

droit de la politique sont donc assujettis aux normes qu'ils produisent. C'est une entrée très peu abordée. Pour monter en généralité, cette remarque est au fond une façon de plaider pour une réintégration de la dimension juridique et institutionnelle dans l'étude de la construction des organisations partisans, aux antipodes d'une posture institutionnaliste plus ou moins anti-sociologique.

Ces deux apports se combinent dans le cadre d'un travail qui s'inscrit pleinement dans une sociologie de la construction démocratique et des changements de régime. Il propose en effet d'analyser un changement de régime à travers la redéfinition des acteurs habilités à participer à la représentation politique, redéfinition observable dans deux arènes principales, l'arène parlementaire et l'arène électorale. Un tel parti permet de restituer la part de tâtonnement, d'incertitude et d'inaboutissement du processus à travers lequel s'imposent de nouveaux critères de légitimité dans la compétition politique. En pointant la focale sur la codification et les usages politiques du droit, on se donne également les moyens de saisir des phénomènes de continuité des pratiques (en l'occurrence celles qui concernent l'usage politique du droit par le personnel dirigeant et politique) au-delà des ruptures politiques et institutionnelles qui sont généralement perçues comme la cause de bouleversements radicaux. Il n'est pas pour autant question de nier par principe tout effet aux ruptures institutionnelles, bien au contraire. Ainsi, on a montré la complexité du passage à la démocratie où on observe à la fois une pluralisation des usages politiques du droit et une relative permanence d'un rapport instrumental et politique au droit. On voit bien, ainsi, combien ce processus de partisanisation est aussi une illustration de la façon dont les acteurs cherchent, tout en « ouvrant » la concurrence politique (c'est le propre de la construction démocratique), à la fermer, à la clore, etc. Il s'agit bien en ce sens d'analyser la construction de la démocratie au prisme des mécanismes complexes qui contribuent à la constitution d'un univers politique relativement autonome. L'outil juridique joue dans ce processus un rôle majeur dans la mesure où il est mobilisé par certains membres du personnel politique pour imposer les partis sur le jeu politique, comme pour compenser le manque d'ancrage social et de stabilité électorale des organisations partisans. De ce point de vue, il permet de rendre compte de la façon dont on cherche à borner l'univers politique en recomposant la définition des acteurs habilités à participer à la représentation politique au cours d'un processus de construction démocratique. C'est en somme la question des frontières de la politique et plus généralement la définition de la démocratie qui est au cœur de ce travail.